

## Lettre d'information n°2

*Saint-Laurent du Maroni, le lundi 21 juin 2010*

**Mesdames, Messieurs,  
Chers collègues,**

Depuis le 1<sup>er</sup> Mai dernier, les inscriptions à notre COS sont ouvertes.  
Malgré tout, nous ne sommes qu'une poignée à y avoir adhéré, en particulier les membres du bureau.

Nous comprenons vos interrogations, et votre manque d'intérêt à notre association en raison de vos nombreuses attentes déçues par des tentatives avortées (malgré la volonté de réussir de nos prédécesseurs).

**MAIS**, pour que vos souhaits soient comblés, il faut que vous compreniez que **VOTRE ENGAGEMENT PERSONNEL**, dans cette aventure que nous essayons de concrétiser pour **VOUS**, doit nécessairement se traduire :

- **par votre adhésion au COSAM SLM**

Vos cotisations sont indispensables pour que le **COSAM SLM** bénéficie d'une trésorerie confortable pour la mise en place d'activités et de prestations sociales dont vous et vos ayants-droit serez bénéficiaires. Sachez aussi que la collectivité nous soutient et nous apporte une subvention conséquente en fonction de vos adhésions.

- **par votre présence aux Assemblées Générales**

Ces réunions sont des moments privilégiés pour **VOUS ET NOUS** (membres du bureau). **VOUS** pouvez nous soumettre vos idées et vos interrogations de toutes sortes. Nous y répondrons.

- **par votre participation aux activités proposées**

Ces moments conviviaux sont organisés pour vous permettre de vous épanouir en famille et entre collègue à travers des activités de détente, de loisirs, culturelles, sportives....

Nous comptons donc sur **VOUS** et vous invitons le **mercredi 14 juillet** (sous réserve) à une matinée portes ouvertes « **de présentation du COSAM SLM** » : les statuts, le règlement intérieur, les prestations sociales, les activités....

Jessica CHARLERY  
Présidente du COSAM SLM

Nous restons disponibles pour répondre à vos questions :

- **à nos permanences** au Bureau des Adjoints au 1<sup>er</sup> étage de la Mairie  
Mercredi et Jeudi de 07h30 à 08h30 : dépôt et retrait de dossiers  
Lundi et Jeudi de 14h00 à 15h00 : sur rendez-vous uniquement
- **par téléphone** au 0594.34.03.01 (aux heures de permanences uniquement)
- **par courriel** : [cosamslm@saintlaurentdumaroni.fr](mailto:cosamslm@saintlaurentdumaroni.fr)
- **sur internet** : [www.saintlaurentdumaroni.fr/cosamslm](http://www.saintlaurentdumaroni.fr/cosamslm)